

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN€
Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone, etc.) ⁽¹⁾ Cyberplus BS Particuliers	4,43€/mois (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte (mise en place via Cyberplus BS Particuliers) – par notification hors application mobile – par e-mail	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet) Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Tenue de compte	21,95€/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : Carte Visa Classic – à débit différé : Carte Visa Classic – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte Visa Classic	58,00€/an 51,00€/an 56,00€/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : Carte Visa Classic	1,00€/retrait (à partir du 3 ^e retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Trio Protection, Assurvol (2)	29,00€/an
$\begin{array}{l} \mbox{Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel)}:\\ -\mbox{ en agence}\\ -\mbox{ par Internet} \end{array}$	5,64€/virement 0,30€
Prélèvement : — frais par paiement d'un prélèvement SEPA — frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA — si créancier type organisme public ou assimilé	Gratuit 9,95€ Gratuit
Commission d'intervention	8,00€/opération avec un plafond de 80,00€/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article le', Ill de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 3 | 2-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation. Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits

ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

⁽¹⁾ Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné. (2) Contrat d'assurance, à adhésion facultative souscrit par la Banque de Savoie auprès de AIG Europe SA et



Chère cliente, cher client,

La Banque de Savoie travaille depuis plusieurs années à trouver les moyens d'appliquer une tarification qui réponde à vos besoins tout en servant nos impératifs économiques, technologiques et réglementaires.

Nous agissons sur plusieurs axes. Tout d'abord, nous souhaitons nous responsabiliser envers vous pour réduire notre empreinte carbone. Nous optons pour une démarche environnementale durable en optimisant, notamment, nos consommations de papier. Cette brochure est au format digital pour tous nos clients disposant d'un espace personnel sécurisé.

Ensuite, nous préférons, depuis plusieurs années, accroître nos résultats par la multiplication des projets que vous nous confiez. Aussi, nous nous efforçons de vous accompagner dans chaque événement de votre vie et nous nous engageons chaque jour à vous proposer plus de satisfaction au travers de :

- Un réseau d'agences locales avec un siège 100 % décisionnel situé au cœur de nos territoires.
- Une proximité physique et une réactivité permanente complétées d'une offre digitale performante.
- La disponibilité de votre Conseiller directement sur son téléphone portable et son adresse mail avec un engagement de réponse ou de rappel sous 24 h ouvrées.
- Deux interlocuteurs dédiés pour vous offrir conseils et qualité de service (un banquier qui vous conseille et vous accompagne dans la réalisation de vos projets et une assistance pour la gestion de vos besoins au quotidien).
- La mise à disposition d'expertises adaptées à votre situation.
- La volonté de bâtir notre relation sur la transparence et la connaissance mutuelle, qui forgent la confiance.
- L'accompagnement de votre transition énergétique.

Vous trouverez ici l'intégralité de nos conditions applicables aux principales opérations et services aux particuliers, à compter du le janvier 2025. Si vous souhaitez des renseignements ou devis personnalisés sur des opérations plus spécifiques, votre Conseiller de Clientèle est à votre écoute.

Je vous remercie sincèrement de votre confiance renouvelée.

Matthieu VANIN

Directeur du Département Développement à la Banque de Savoie

SOMMAIRE

EXTRAIT	STANDARD DESTARIFS	2
ÉDITO		3
OUVERT 501V 6 6 6 6 6 7 8	URE, FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE Ouverture, transformation, clôture Relevés de compte Tenue de compte Services en agence Services Bancaires de Base Prestations de Base	6
	È À DISTANCE	9
9 10	Par Internet Par téléphone	
	YENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	44
	Cartes	11
	Virements	
13	Prélèvements SEPA / TIPSEPA	
14	Chèques	
14	Offres retirées de la commercialisation	
OFFRES	GROUPÉES DE SERVICES	15
	Offres Jeunes	
16	Offres Clients Majeurs : les coffrets	
	Offres Banque Privée	
18	Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)	
19	9 . , ,	
	ARITÉS ET INCIDENTS	20
	Commission d'intervention Opérations particulières	
	Incidents de paiement	
22		
	• •	-
	/ERTS ET CRÉDITS Découverts et autorisations de découvert	23
	Crédits à la consommation	
	Crédits immobiliers	
25	Garanties et prestations diverses	
26	·	
26	Offre impulsion transition	
ÉPARGN	E ET PLACEMENTS FINANCIERS	27
	Épargne bancaire	
28	Placements financiers	
	Autres services	
30	Gestion sous mandat	

ASSURA	NCES ET PRÉVOYANCE	31
31	Vous assurer ainsi que vos proches	
31	Assurer vos biens	
32	Vous protéger au quotidien	
32	Assurer vos moyens de paiement	
32	Offres retirées de la commercialisation	
AUTRES	PRESTATIONS ET SERVICES	33
33	Frais de succession	
OPÉRAT	IONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	34
34	Change manuel	
34	Opérations par carte bancaire	
34	Virements non SEPA	
35	Chèques Chèques	
35	Autres services	
INFORM	ATIONS COMPLÉMENTAIRES	37
37	Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	
37	Nos partenaires / Mentions légales	
38	Références européennes	
RÉSOUE	PRE UN LITIGE	39
39	Votre Banque de Savoie : votre interlocuteur privilégié	
39	Votre recours en médiation	

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).



Accéder facilement à la brochure tarifaire de la Banque de Savoie en téléchargeant la version à jour en ligne



La présente tarification est applicable à partir du 1er janvier 2025. Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité de refuser les modifications apportées dans le délai de 2 mois avant leur date d'entrée en vigueur. En cas de refus de votre part de ces modifications, vous devez résilier sans frais, avant leur date d'entrée en vigueur, le produit ou le service et/ou la convention de compte. A défaut de résiliation dans ce délai, les modifications vous seront opposables. Ces tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, 2 mois avant leur mise en application. Les conditions ne figurant pas sur ce document peuvent être consultées dans nos agences. La présente brochure est disponible sur notre site internet : www.banque-de-savoie.fr. Elle est destinée à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Elle ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Gratuit

		CLOTURE

· Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt Gratuit Désolidarisation de compte joint 10.85€ Gratuit

• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facilipop')

RELEVÉS DE COMPTE		
PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Journalière	27,60€/mois	26,05€/mois
Quinzaine	4,00€/mois	3,80€/mois

• Relevé mensuel électronique complémentaire au relevé 5,75€/relevé mensuel papier(1) Relevé annuel de frais Gratuit

TENUE DE COMPTE

(en franc suisse)

• Tenue de compte de dépôt (hors offres groupées 21,95€/an de services) · Frais de tenue et de gestion de compte 30€/an dans la limite

de dépôt inactif du solde créditeur du compte (2)

• Frais de gestion de compte en devises (hors franc suisse) 48,15€/trimestre • Frais de gestion de compte en devises

SERVICES EN AGENCE **VERSEMENT, RETRAIT** · Versement d'espèces au guichet de votre agence Gratuit Gratuit · Retrait d'espèces en agence RECHERCHE DE DOCUMENT(S) Frais de recherche de documents - le 1^{er} document par mois consulté 27.60€ 3.45€ par document supplémentaire 6.15€ Copie de chèque débité en compte (à l'unité)

⁽¹⁾ Offre retirée de la commercialisation.

⁽²⁾ Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

AUTRES SERVICES

Courriers conservés à l'agence (forfait annuel)

100,35€ Gratuit

Service Bancaire National

(lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs du réseau Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque de Savoie et d'effectuer un retrait d'espèces.)

· Duplicata de relevé de compte au guichet

Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)

12,40€/extrait Gratuit

24.80€/édition

24.80€

172,00€/an

217,00€/an

· Frais d'édition d'échelles papier

Frais pour délivrance d'attestations diverses

· Coffre-fort (selon taille et disponibilité dans votre agence)

 Frais de location de coffre-fort petite taille - Frais de location de coffre-fort taille moyenne

- Frais de location de coffre-fort grande taille

- Frais de location de coffre-fort très grande taille - Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tout motif)

Frais réels/ouverture

333,00€/an 425,00€/an

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire.
- La domiciliation de virements bancaires.
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets(2) ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

DÉFINITION : Droit au compte.

 Commission d'intervention⁽³⁾ (pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base)

Gratuit

- (1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
- (2) Hors virement instantané.
- (3) Définition page 20 « Irrégularités et Incidents » / commission d'intervention.

LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

- L'ouverture et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La tenue du compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce demier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc...),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.

Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit

Gratuit
Tarifs standards (2)
Tarifs standards (2)

Tarifs standards (2)

Tarifs standards (2)

Tarifs standards (2)

Tarifs standards (2)

⁽¹⁾ Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

⁽²⁾ Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)(1)

Abonnement à des services de banque à distance	Gratuit
(Internet, téléphone, etc.)(1) (2)	

Cyberplus BS Essentiel – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet

· Abonnement à des services de banque à distance 4.43€/mois (Internet, téléphone, etc.)(1)(2)

Cyberplus BS Particulier - Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers

 Mise à disposition d'un PassCyberplus BS pour la sécurisation des opérations en ligne

 En cas de renouvellement 15,35€/boîtier (associé à la carte bancaire du client, le PassCyberplus BS permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)

Mise à disposition d'une carte PassCyberplus BS

· La consultation d'image chèque

· Mise à disposition des relevés de compte mensuels dématérialisés (suppression de l'envoi papier)

· Mise à disposition des relevés de compte mensuels dématérialisés et maintien de l'envoi papier

· Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte (mise en place via Cyberplus BS Essentiel et Particulier)

- par notification (hors application mobile)

par email

 Agrégation de comptes (service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouverts auprès d'une ou plusieurs autres banques, disponible sur l'espace de banque à distance du client)

• SECUR'PASS (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)

• e-Documents (service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)

• Coffre-fort numérique (5 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)

hors Coffret (3)

- avec un Coffret (4)

Gratuit

4,60€/an 0,60€/image

Gratuit

5.75€/mois et compte

Gratuit (1) Gratuit (1)

Gratuit (1)

Gratuit (1)

Gratuit (1)

1.92€/mois Gratuit

⁽¹⁾ Coût de connexion selon votre opérateur.

⁽²⁾ Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

⁽³⁾ Le produit coffre-fort numérique est facturé 1,92 €/mois. Ce produit vous fait bénéficier d'un tarif préférentiel sur l'abonnement Cyberplus BS Particuliers (2,93 €/mois au lieu de 4,43 €/mois).

⁽⁴⁾ Le produit coffre-fort numérique est lié à l'abonnement Cyberplus BS Particuliers inclus dans le Coffret, la Convention de Relation (hors Convention OCF, Jeunes et Jeunes Evasion).

PAR TÉLÉPHONE(I)

• Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.)(2)

Audio BS

(permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations).

Serveur Vocal (24h/24, 7j/7) composez le

04 57 36 30 57 - Choix 1 (service gratuit + prix d'un appel)

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat): l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé): l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique): l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique): l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit immédiat	359,00€	236,00€	153,00€	58,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit différé	339,00€	221,00€	138,00€	51,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				56,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat (1)				56,00€

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable) (1)

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	236,00€	153,00€	58,00€
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	221,00€	138,00€	51,00€

PAIEMENT PAR CARTE

Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽²⁾

Gratuit

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

• SM@RT'retrait (3) (retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Banque de Savoie et auprès d'une autre Banque du réseau Banque Populaire)

Gratuit

 Retrait d'espèces au distributeur de billets Banque de Savoie (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la Banque et auprès d'une autre banque du réseau Banque Populaire)

Gratuit

• Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale, hors Banque de Savoie et réseau Banque Populaire)

CARTES	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	_	_	Gratuit
À partir du 3º retrait dans le mois	_	_	1,00€/retrait
Jusqu'à 4 retraits dans le mois	_	Gratuit	_
À partir du 5° retrait dans le mois	-	1,00€/retrait	-
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	_	_

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE(4)

	EN AGENCE	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Réédition du code confidentiel de la carte	13,55€	non disponible	non disponible
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement) ⁽⁵⁾	26,05€	3 gratuites/ an	3 gratuites/ an
Modification permanente des plafonds		non	

· Refabrication de la carte avant échéance

Gratuit

· Refabrication de la carte avant échéance en urgence

21.70€

• Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération

15.65€

· Consultation du code confidentiel de la carte (uniquement via application mobile) (6)

Gratuit

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

Voir détail EEE page 38.

(4) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

⁽³⁾ Pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.

⁽⁵⁾ Sous réserve d'éligibilité.
12 (6) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

	(SAUF INDIC	ATION CONTRAIRE)	
 Verrouillage temporaire de la carte⁽¹⁾ Activation/ Désactivation des paiements à distance⁽¹⁾ Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger⁽¹⁾ 			
VIREMENTS ⁽²⁾			
• Réception d'un virement SEPA ⁽³⁾ occasion	nnel ou permaner	nt Gratuit	
ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA		·	
• Frais par virement vers un compte Banque	de Savoie		
	AU GUICHET DE L'AGENCE OU PAR TÉLÉPHONE	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)	
Virement (cas d'un virement SEPA occasion			
- Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit	
- Frais par virement SEPA instantané	Gratuit	Gratuit	
Emission d'un virement SEPA (cas d'un vir	rement SEPA per	manent)	
 Frais de mise en place d'un virement permanent 	Gratuit	Gratuit	
 Frais par virement permanent 	Gratuit	Gratuit	
 Virement occasionnel immédiat par cart automatique Banque de Savoie vers un d dans la même Banque de Savoie Frais par virement vers un autre établissem 	compte du client	Gratuit	
	AU GUICHET DE L'AGENCE OU PAR TÉLÉPHONE	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)	
Virement (cas d'un virement SEPA occasion	onnel)		
 Frais par virement SEPA classique 	5,64€	0,30€	
 Frais par virement SEPA instantané 	5,64€ ⁽⁴⁾	Gratuit	
Emission d'un virement SEPA (cas d'un vir	rement SEPA per	manent)	
 Frais de mise en place d'un virement permanent 	Gratuit	Gratuit	
- Frais par virement permanent	2,24€	0,30€	
Autres opérations Service Wero (service permettant d'effec SEPA instantanés occasionnels avec un nu mobile) Frais d'annulation ou de modification d'ur émission			
PRÉLÉVEMENTS SEPA / TIPSEPA	4		
Frais de mise en place d'un mandat de p (y compris modification du compte de préchéances de prêt) Créancier organisme public et assimilé Autre Frais par paiement d'un prélèvement SE Opposition à une ou plusieurs échéance(Frais de révocation d'un mandat de prél Demande de remboursement d'un prélèvement d'un prélèvem	élèvement des PA s) de prélèvemen èvement SEPA	Gratuit 9,95€ Gratuit	

⁽¹⁾ En agence ou via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus BS Particuliers.

⁽²⁾ Virements en euro réalisés dans l'EEE (voir détail EEE p 38). Pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », p. 34.

⁽³⁾ SEPA, voir définition p 38.(4) Disponible à compter du 9/10/2025 au guichet de votre agence.

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement au prélèvement/ Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS) (1)	Gratuit	_

DÉFINITIONS

- Liste noire: Le client donne instruction à la Banque de Savoie de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque de Savoie.
- Liste blanche: Le client donne instruction à la Banque de Savoie de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Banque de Savoie. Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) pour chaque mandat désigné à la Banque de Savoie.

|--|

Gratuit

|--|

Délivrance d'un chéquier	Gratuit
Remise de chèque(s)	Gratuit

Remise de chèque(s) compensable en France :
date de valeur = J + 1 ouvré⁽²⁾ (J : date de comptabilisation).

Source à défini d'appairement en d'indire polibilité

Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)

• Délai d'indisponibilité sur remise de chèque

Délai d'indisponibilité sur remise de chèque
 Paiement d'un chèque
 Tojours ouvrés⁽²⁾
 Gratuit

Renouvellement automatique de chéquier
 Gratuit

• Frais d'envoi de chéquier à domicile

Envoi par lettre recommandée
 9,20€

Envoi par courrier simple
 Frais d'émission d'un chèque de banque en agence
 18,95€

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

– Mise en opposition

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

· Fourniture d'une carte de débit

14

(carte de paiement à autorisation systématique)

(carte de paiement à autorisation systematique)

– Carte Visa Electron à débit immédiat

Carte Jeunes (12 – 25 ans) à débit immédiat

18.40€

41,00€/an 25,60€/an

⁽¹⁾ Les termes ICS/RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt.

⁽²⁾ Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Nos offres groupées de services convention de relation Banque de Savoie et coffrets sont des offres globales de produits et services adaptées à vos besoins et facilitant la gestion quotidienne de vos comptes, à tarif forfaitaire avantageux. Avec votre convention de relation Banque de Savoie ou votre coffret, vous pouvez aussi souscrire des produits et services complémentaires à tarifs préférentiels réservés aux titulaires de ces contrats.

Chacun des produits et services prévus dans une convention de relation ou un coffret peut être vendu séparément.

CONVENTION CONVENTION

Services inclus selon la convention ou le coffret choisi. Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisie et des produits optionnels.

OFFRES JEUNES: LES CONVENTIONS

POUR LES JEUNES DE 12 À 28 ANS

SERVICES SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE	JEUNES (12-16 ans)	JEUNES ÉVASION (16-18 ans)	JEUNES AVENIR + (16-28 ans)	
Produits et services INCLUS D'OFFICE / mois				
Visa Classic (à débit immédiat)	1,65€	3,65€		
Visa Classic carte de paiement internationale à débit immédiat			5,19€	
Visa Classic carte de paiement internationale à débit différé			4,90€	
Visa Premier carte de paiement internationale à débit immédiat			9,17€	
Visa Premier carte de paiement internationale à débit différé			8,54€	
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus BS Particuliers) (1) (2)	•	•	•	
La gratuité des virements SEPA (3) externes		•	•	
Une facilité de trésorerie ⁽⁴⁾ avec une franchise d'agios de 3€		•	•	
La tenue de(s) compte(s)			•	
La gratuité du service « Cascades de comptes »			•	
La gratuité des frais de dossier « Prêt Étudiant »				
Produits et services EN OPTION / mois				
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Assurvol	23,20€/an	23,20€/an	1,93€	
Un service de coffre-fort numérique (5 Go)			Gratuit	
Une offre Mobilité Internationale ⁽⁵⁾ Carte (limitée à 5 retraits par mois et paiements illimités)		Gratuit	Gratuit	
Une offre Mobilité Internationale ⁽⁵⁾ Virement (limitée à 2 virements par mois)		Gratuit	Gratuit	

(5) Hors frais de change.

Coût de connexion selon votre opérateur.

⁽²⁾ Hors virements externes pour l'offre Jeunes (12-16 ans).
(3) Voir détail EEE / espace SEPA page 38.

⁽⁴⁾ Après étude de votre dossier et sous réserve d'acceptation par la Banque de Savoie.

OFFRES CLIENTS MAJEURS : LES CO	FFRET	S			
SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE	COFFRET ESSENTIEL	COFFRET PREMIUM	COFFRET VIP		
Produits et services INCLUS D'OFFICE / mois					
Visa Classic carte de paiement internationale à débit immédiat	11,02€				
Visa Classic carte de paiement internationale à débit différé	10,48€				
Visa Premier carte de paiement internationale à débit immédiat	18,34€	35,85€			
Visa Premier carte de paiement internationale à débit différé	17,19€	35,85€			
Visa Platinum carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé		35,85€	56,35€		
Visa Infinite carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé			56,35€		
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus BS Particuliers) (1)	•	•	•		
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Trio Protection			•		
Pass Essentiel	•				
Une franchise d'agios de 8€					
Exonération frais de tenue de compte					
Exonération des virements SEPA (2) externes					
Exonération des oppositions sur chèques					
Pass Essentiel +		•	•		
Une franchise d'agios de 30€					
Exonération des frais de tenue de compte					
Exonération des virements SEPA (2) externes Exonération des frais d'oppositions sur chèques					
Pass Premium		•	•		
Exonération des frais de commissions d'intervention		7			
Exonération des frais de chèques de banque		,			
Exonération des frais de réfection de carte bancaire					
en urgence Exonération des frais de recherche de documents					
Exonération des frais de recherche de documents Exonération des frais de mandats de prélèvements		*			
Pass VIP			•		
Exonération du Bilan Patrimonial					
Rendez-vous à domicile					
Exonération des frais de réédition du code CB					
Exonération des frais de rapatriement					
Produits et services OPTIONNELS / mois					
Exonération de la facilité de trésorerie (3)	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
La gratuité du service « Cascades de comptes »	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
Un service de coffre-fort numérique (5 Go)	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Trio Protection	1,93€	1,00€	J. acuit		
Une réduction de 50 % sur les frais de dossier « Prêt Personnel » (perception du minimum)		•	•		
Une offre Mobilité Internationale (*) Carte (limitée à 5 retraits par mois et paiements illimités)		Gratuit	Gratuit		
Une offre Mobilité Internationale ⁽⁴⁾ Virement (limitée à 2 virements par mois)		Gratuit	Gratuit		
Une réduction de 50 % sur les locations de coffre-fort			•		

⁽¹⁾ Coût de connexion selon votre opérateur.
(2) Voir détail EEE / espace SEPA page 38.
(3) Après étude de votre dossier et sous réserve d'acceptation par la Banque de Savoie.

16 (4) Hors frais de change.

OFFRES BANQUE PRIVÉE	
	HORS COFFRET
Accès à la Banque Privée : La convention Accès Banque Privée permet un accompagnement privilégié du client par un Banquier Privé et son conseiller dédié : un accès à un traitement spécifique et prioritaire	1 127,50€
SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE	COFFRET BANQUE PRIVÉE
Produits et services INCLUS D'OFFICE / mois	76,85€
La convention Accès Banque Privée permet un accompagnement privilégié du client par un Banquier Privé et son conseiller dédié : un accès à un traitement spécifique et prioritaire	
Visa Platinum carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé	au choix
Visa Infinite carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé	au choix
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus BS Particuliers) (1)	•
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Trio Protection	•
Pass Essentiel +	•
Une franchise d'agios de 30€	
Exonération des frais de tenue de compte	
Exonération des virements SEPA (2) externes	
Exonération des frais d'oppositions sur chèques	
Pass Premium	•
Exonération des frais de commissions d'intervention	
Exonération des frais de chèques de banque	
Exonération des frais de réfection de carte bancaire en urgence	
Exonération des frais de recherche de documents	
Exonération des frais de mandats de prélèvements	
Pass VIP	•
Exonération du Bilan Patrimonial	
Rendez-vous à domicile	
Exonération des frais de réédition du code CB	
Exonération des frais de rapatriement	
Pass banque Privée	•
Exonération du service Money Pitch	
Exonération des virements instantanés	
Produits et services OPTIONNELS / mois	
Exonération de la facilité de trésorerie (3)	Gratuit
La gratuité du service « Cascades de comptes »	Gratuit
Un service de coffre-fort numérique (5 Go)	Gratuit
Une réduction de 50 % sur les frais de dossier « Prêt Personnel » (perception du minimum)	•
Une offre Mobilité Internationale ⁽⁴⁾ Carte (limitée à 5 retraits par mois et paiements illimités)	Gratuit
Une offre Mobilité Internationale ⁽⁴⁾ Virement (limitée à 2 virements par mois)	Gratuit
Une réduction de 50 % sur les locations de coffre-fort	•

Coût de connexion selon votre opérateur.
 Voir détail EEE / espace SEPA page 38.
 Après étude de votre dossier et sous réserve d'acceptation par la Banque de Savoie.
 Hors frais de change.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1 €/mois soit 12 €/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique): Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité.
- · Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- · La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Un changement d'adresse une fois par an.
- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier
- Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision
 - Si montant de l'opération inférieur à 20€,
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€.

Frais dans la limite d'un plafond de 16,50€ par mois⁽²⁾

16,50€/mois

4€ par opération, dans la limite d'un plafond de 16,50€⁽²⁾

> montant de l'opération, plafonné à 6€

> > 6,00€ par rejet (3)

- (1) Frais concernés: les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
- (2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.
- 18 (3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Les conventions décrites ci-dessous ne sont plus commercialisées. Toutefois, les contrats des titulaires de ces Conventions restent actifs aux tarifs 2025 ci-dessous. Le prix de la Convention peut évoluer en fonction des prix de chacun des produits la composant.

15,05€/trimestre

Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller.

Convention Jeunes Avenir

Convention BS N° I	39,10	€/trimestre
Convention Banque de Savoie Particuliers	41,30	€/trimestre
Convention Premier	69,50	€/trimestre
OFFRES CLIENTS MAJEURS : SERVICES SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE	CONVENTION ALTITUDE	CONVENTION PREMIUM
Produits et services INCLUS D'OFFICE / mois		
Visa Classic carte de paiement internationale à débit immédiat	11,27€	
Visa Classic carte de paiement internationale à débit différé	10,73€	
Visa Premier acrte de paiement internationale à débit immédiat	18,76€	
Visa Premier Carte de paiement internationale à débit différé	17,58€	
Visa Platinum carte de paiement internationale à débit immédiat		31,20€
Visa Platinum carte de paiement internationale à débit différé		30,05€
Visa Infinite carte de paiement internationale à débit immédiat		40,58€
Visa Infinite carte de paiement internationale à débit différé		39,05€
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus BS Particuliers) (1)	•	•
La tenue de(s) compte(s)	•	•
La gratuité des virements SEPA (2) externes	•	•
Une facilité de trésorerie ⁽³⁾ avec une franchise d'agios de 8 €	•	
Une facilité de trésorerie (3) avec une franchise d'agios de 30 €		•
La gratuité des oppositions sur chèques	•	•
La gratuité du service « Cascades de comptes »	•	•
Une réduction de 50 % sur les frais de dossier « Prêt Personnel » (perception du minimum)	•	•
L'exonération des commissions d'intervention		•
La gratuité des chèques de banque		•
La gratuité de la réfection de carte bancaire en urgence		•
La gratuité de la recherche de documents		•
Produits et services OPTIONNELS / mois		
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Trio Protection	1,93€	1,00€

(limitée à 2 virements par mois)

Un service de coffre-fort numérique (5 Go)

(limitée à 5 retraits par mois et paiements illimités)

Une offre Mobilité Internationale (4) Virement

Une offre Mobilité Internationale (4) Carte

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

⁽¹⁾ Coût de connexion selon votre opérateur.

⁽²⁾ Voir détail EEE / espace SEPA page 38.

⁽³⁾ Après étude de votre dossier et sous réserve d'acceptation par la Banque de Savoie.

⁽⁴⁾ Hors frais de change.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention

8.00€

par opération, dans la limite d'un plafond de 80€ par mois.

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

•	Frais	par	saisie	administrative	à	tiers
	détei	nteu	r			

10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100.00€)

• Frais par saisies-attribution/Frais par saisies conservatoires

129,00€

 Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple)⁽¹⁾ 10,25€

 Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR)⁽¹⁾ 10.25€



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert.
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée. Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 8 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)⁽²⁾

17.34€

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50€
 - Chèque supérieur à 50€

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT

CHÈQUE REJETÉ

22,00€/rejet 42,00€/rejet

- (1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en haut de cette page).
- (2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

DÉFINITION

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	47,00€
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	47,00€
• Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre	15,30€
que sans provision	

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

 Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)⁽¹⁾ 15.00€

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽²⁾

- Prélèvement inférieur à 20€

- Prélèvement supérieur ou égal à 20€(3)

• Frais dans la limite d'un plafond de

Montant de l'opération 12,00€/rejet

12,00€/opération

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ



Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

 Frais de lettre d'information préalable pour virement, sans provision (maximum 1 par jour) 15.00€

• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA⁽²⁾

Virement inférieur à 20€

Virement supérieur ou égal à 20€⁽³⁾

Montant de l'opération 12,00€/rejet

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS VIREMENT IMPAYÉ

⁽¹⁾ En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

⁽²⁾ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

⁽³⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 20).

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

du code monétaire et financier

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire	Gratuit
pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque	
pour usage abusif	
• Frais d'information préalable à l'inscription au fichier	64,00€

Banque de France pour usage abusif de la carte

identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES	
 Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽¹⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier 	Plafonnement à 25,00€/mois
 Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽¹⁾ du compte pour les clients mineurs 	Plafonnement à 16,50€/mois

⁽¹⁾ Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Après étude de votre dossier par la Banque de Savoie et sous réserve de son acceptation.

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

· Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs

9.50€/trimestre



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels.

• Frais de gestion sur découvert

28.00€/an

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽²⁾

 Autorisation de découvert permanente

 Intérêts débiteurs au taux de (taux débiteur annuel révisable TBBSA + 9 ⁽³⁾)
 commission sur le plus fort découvert (calculée sur le montant du plus fort découvert de chaque mois du trimestre)

18,25%/an dans la limite du taux d'usure

0,05%/trimestre

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 18,25 %, le TAEG (⁴) ressort à 20,02 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

• Autorisation de découvert ponctuelle

 Intérêts débiteurs au taux de (taux débiteur annuel révisable TBBSA + 9 ⁽³⁾)
 commission sur le plus fort découvert (calculée sur le montant du plus fort découvert de chaque mois du trimestre)

18,25%/an dans la limite du taux d'usure

0.05%/trimestre

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 18,25 %, le TAEG ⁽⁴⁾ ressort à 20,02 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : AGIOS SUR CPTE



DÉFINITION: Agios (ou intérêts débiteurs)

DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

Découvert non autorisé / dépassement du découvert autorisé

En cas de dépassement ou en l'absence d'autorisation de découvert dont vous bénéficiez, les intérêts perçus sur les dépassements du découvert autorisé ou non autorisé sont calculés au taux conventionnel.

Taux plafond fixé par la Banque de France ⁽⁵⁾ dans le cadre de l'application des directives de la Banque de France, à chaque trimestre civil, toute modification étant immédiatement applicable.



DÉFINITION: TAEG

- (1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque de Savoie
- (2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
- (3) Taux de base Banque de Savoie: 9,25 % en vigueur au 01/07/2021. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.
- (4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
- (5) Ce taux calculé par la Banque de France, pour les crédits de trésorerie accordés aux particuliers est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Si le découvert est supérieur à 1 524€, le taux appliqué sera celui publié sous la rubrique «découverts», toute variation étant immédiatement applicable.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION (1)

Crédit renouvelable

- Facelia (2)

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement⁽³⁾ qui en fixe les conditions tarifaires



Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

•	Prêt	personnel	
---	------	-----------	--

Taux débiteur

Frais de dossier (en % du montant emprunté)

Minimum

Crédit Étudiant

Forfait

• Éco Prêt à taux Zéro (Eco-PTZ)

 Montant maximal 30 000 € sur 15 ans. sans intérêt ni frais de dossier

Location avec Option d'Achat (4)

Nous consulter 1.00% du montant du prêt

> Nous consulter 40 00€

90.00€

Nous consulter

Gratuit

Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS (5)

Taux débiteur	Nous consulte
 Prêts immobiliers classiques à échéance modulable Frais de dossier proportionnels au montant du prêt Minimum Par tranche ≤ 100 000€ > 100 000€ et ≤ 300 000€ > 300 000€ 	Nous consulter 425,00€ 1,20 % 1,00 % 0,80 %
	i i

Prêt à Taux Zéro

- Frais de dossier

· Prêts immobiliers spéciaux (dossiers complexes)

Frais de dossier

Prêts Jeunes actifs primo-accédants

 Prêt en CHF - Taux fixe

· Couverture de change sur prêt immobilier

- Mise en place pour 1 an

Prolongation de 6 mois

€ %

%

Gratuit

Sur devis

Nous consulter

Nous consulter

134.00€ 110.00€

expiration du délai légal de rétractation. 2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

(4) La Location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease.

⁽¹⁾ À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque de Savoie, prêteur et après

⁽³⁾ Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs

⁽⁵⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque de Savoie, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES	
FRAIS DE GARANTIES	
(hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)	CRÉDIT IMMOBILIER
Frais de prise de garantie Gage sur véhicule Gage sur autre bien mobilier Nantissement de parts sociales (SCI, SARL, SNC)	165,00€ 165,00€
+ frais administratifs réglementaires si nécessaire Nantissement de titres (portefeuille titres, actions cotées ou non cotées, PEA)	442,00€
détenus à la Banque de Savoie non détenus à la Banque de Savoie Délégation de créance sur contrat d'assurance-vie ou nantissement de contrat d'assurance-vie	185,00€ 388,00€
+ frais administratifs réglementaires si nécessaire Nantissement de produit de capitalisation	230,00€
+ frais administratifs réglementaires si nécessaire - Nantissement divers • Frais de levée de garantie	230,00€ 230,00€
Mainlevée gage sur véhicule Mainlevée autres garanties	70,00€ 133,00€
AUTRES PRESTATIONS	
	CRÉDIT IMMOBILIER
Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016 Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016 Réédition de tableau d'amortissement	37,90€ G ratuit
(hors demande de remboursement anticipé effectif) – Par internet – En agence	31,00€ 36,00€
 Attestations diverses sur crédit en cours Par internet En agence 	31,00€ 36,00€
 Frais sur dossier de crédit sans suite après édition et acceptation des offres par le client Maximum 	0,75 % du montant du prêt 215,00€
Avenant sur prêt (hors substitution assurance emprunteur et hors changement de taux) Renégociation de taux	2,00 % sur capital
	restant dû
 Avenant sur prêt Renégociation de taux Minimum 	363,00€
 Autres avenants Modification de prêt (demande de changement de périodicité, de compte payeur) 	363,00€
– Par internet – En agence	31,00€ 41,00€

	CRÉDIT IMMOBILIER
• Remboursement d'un prêt immobilier sur le capital restant dû	Nous consulter
 Frais sur engagement par signature Acte de caution solidaire Acte de caution complexe (acte spécial) Commission de caution en euro ou en devises 	50,00€ 140,00€
par trimestre, sur le montant de l'engagementminimum	2,00 % 48,00€

ASSURANCE

Assurance Emprunteur(1)

Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit ⁽²⁾.

OFFRE IMPULSION TRANSITION

Définir des financements pour réussir sa transition : TOUT commence par là.

La Banque de Savoie souhaite accompagner activement votre transition environnementale, en vous proposant des solutions de financement (3) adaptées à chacun de vos projets de transition: installations de panneaux photovoltaïques, travaux pour une meilleure performance énergétique de votre logement, mobilité... Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Prêt Travaux Rénovation Énergétique	Nous consulter
Prêt véhicule propre	Nous consulter
• Éco-PTZ	Nous consulter

⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

⁽²⁾ Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

⁽²⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque de Savoie et après expiration du délai légal de rétractation.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/ CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME)	Gratuit
Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PMÉ (PEA PME)	10,00€
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif ⁽¹⁾	30,00€/an
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire	e et financier)

• Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA PME inactif

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)

TRANSFERT		
• Transfert CEL vers une autre banque		112,00€
Transfert PEL vers une autre banque		112,00€
• Transfert PEA/PEA PME vers une autre banque — Titres cotés — Titres non cotés	Dans la limite d'un plafond de 150€ 15,00€/ligne 50,00€/ligne	
Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque Forfait par dossier Frais par ligne		112,00€ 16,60€

ÉPARGNE BANCAIRE	
BÉNÉFICIER D'UNE ÉPARGNE DISPONIBLE	

Le mandat de couverture permet d'autoriser le transfert des fonds de votre compte épargne vers votre compte courant.

RÉMUNÉRER VOS EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE

Transfert vers autre établissement du réseau Banque

• Cascade de Comptes Service permettant de placer les excédents de trésorerie. 3,05€/trimestre

Gratuit

1,50€/mois

OFFRE IMPULSION TRANSITION

Populaire

Mandat de couverture

TOUTE épargne prépare l'avenir, ... De la planète par exemple!

La Banque de Savoie vous permet d'être un acteur de la transition environnementale de notre territoire : contribuez à la transition en plaçant sur des solutions d'épargne dédiées au changement en Savoie-Mont-Blanc.

CAT Transition Énergétique	Nous consulter
Livret Transition Énergétique	Nous consulter

⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

⁽²⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

12.30€

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque de Savoie, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque de Savoie peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque de Savoie peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte

Droits de Garde (frais de tenue de compte)				
	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE AU 30 JUIN ET AU 31 DÉCEMBRE			
Commission prélevée au début de chaque semestre				
Commission semestrielle dégressive par tranche d'encours de titres détenus (toutes valeurs détenues)				
– Tranche d'encours ≤ à 15 000 €	0,22 %			
– Tranche d'encours > à 15 000 € et ≤ à 80 000 €	0,20 %			
– Tranche d'encours > à 80 000 €	0,14 %			
- Minimum de perception	36,90€			
	COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)			
Commission semestrielle				
– Titres français et OPC ⁽¹⁾	4,25€			
- Titres étrangers	14,05€			
– Valeurs en nominatif	23,05€			



Portefeuille sans valeur inscrite

- Commission semestrielle

Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Commission sur dividendes d'actions étrangères	
- Commission brute du paiement	3,60 %

⁽¹⁾ OPC: organisme de placement collectif (OPCVM, FIA), Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

Frais de transaction (hors taxe sur les transactions financières)

 Ordre de bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant 	PAR INTERNET	EN AGENCE / TÉLÉPHONE
Ordre exécuté		
 Commission proportionnelle au montant de la transaction (cumulatif par tranche ou sur le montant de l'ordre) 		
• ≤ à 5 000 €	0,72 %	1,85 %
• > à 5 000 € et ≤ à 20 000 €	0,60 %	1,70 %
• > à 20 000 €	0,49 %	1,23 %
- Commission fixe (par transaction)		6,15€
- Minimum de perception	12,85€	25,70€
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit

· Opérations sur valeurs étrangères

Nous consulter

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)(1)

Souscriptions

Souscription OPC Groupe BPCESouscription OPC hors Groupe BPCE

Nous consulter 92,25€+ frais d'émetteur

· Cessions ou rachats

Rachat OPC Groupe BPCE hors fonds à formule

Rachat avant échéance de fonds à formule

Nous consulter Nous consulter

Gratuit

- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	TAUX
 Commissions appliquées sur la valorisation et le nombre de lignes du portefeuille au 30 juin et au 31 décembre et prélevées au début de chaque semestre suivant 	
Frais variables dégressifs par tranche d'encours de titres détenus (toutes valeurs détenues)	
– Tranche d'encours ≤ à 15 000 €	0,20 %
– Tranche d'encours > à 15 000 € et ≤ à 80 000 €	0,18 %
– Tranche d'encours > à 80 000 €	0,12 %
Frais fixes par ligne de titres détenus	
- Titres cotés	2,50€
- Titres non cotés	12,50€

⁽¹⁾ OPC : organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

Frais de transaction (achat ou vente) (hors taxe sur les transactions financières)

	PAR INTERNET	EN AGENCE / TÉLÉPHONE
Actions	0,50 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Parts de SARL	Nous consulter	Nous consulter
Organisme de Placement Collectif (OPC) (1) Groupe BPCE ou autres établissements	Nous consulter	Nous consulter
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit
Opérations sur valeurs étrangères	1	Nous consulter

AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS

Plan d'accumulation sur PEA

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LAVALORISATION DU PORTEFEUILLE AU 30 JUIN ET AU 31 DÉCEMBRE
Commission prélevée au début de chaque semestre	
suivant Commission semestrielle dégressive par tranche d'encours de titres détenus (toutes valeurs détenues)	
- Tranche d'encours ≤ 15.000 €	0,20 %
– Tranche d'encours > à 15 000 € et ≤ à 25 000 €	0,17 %
– Tranche d'encours > à 25 000 € et ≤ à 80 000 €	0,14 %
 Tranche d'encours > à 80 000 € Sans frais fixe, commission semestrielle selon les tranches d'encours ci-dessus 	0,10 %

Compte titres Savoie Conseil Droits de Garde (frais de tenue de compte)

Commission semestrielle perçue d'avance

au 30 juin et au 31 décembre de l'année civile - Forfait par semestre

93,15€

AUTRES OPÉRATIONS

• Edition et envoi de i	imprime fiscai unique
· Duplicata et envoi d	e l'Imprimé fiscal unique

Gratuit 8.20€

Titres non cotés CTO

- Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opérations sur titre, détachement de dividendes, etc.)

102.05€

Titres non cotés PEA

- Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opérations sur titre, détachement de dividendes, etc.)

Inclus dans les droits de garde

AUTRES SERVICES

Services de Gestion Privée

Nous consulter

• Transactions sur l'or - Étude patrimoniale

Nous consulter

GESTION SOUS MANDAT

Nous consulter

⁽¹⁾ Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions. Vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats. N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque de Savoie vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 019 393. L'immatriculation Banque de Savoie peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• ASSUR-BP Santé (1)

Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé

Nous consulter

Multirisque des Accidents de la Vie (1)

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles

Assurance obsègues (2)

Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches

Nous consulter

Assurance Famille (2)

Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches Nous consulter

Assurance Précaution (3)

Contrat de prévoyance, prévoyant en cas de décès, le remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et le versement d'un capital à ses proches ⁽⁴⁾ 30,00€/an

ASSURER VOS BIENS

Assurance Auto (1)

Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule Nous consulter

Assurance 2 Roues (1)

Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues

Nous consulter

Assurance Habitation (1)

Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert

Nous consulter

Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

⁽²⁾ Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

⁽³⁾ Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁴⁾ Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte courant de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

Protection juridique (1)

Contrat qui apporte une assistance iuridique

Nous consulter

Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

 Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
 Trio Protection, Assurvol (2)

29.00€/an

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

 Sécuris Facilités jeunes (3) Nous consulter Sécuris Facilités Particuliers (3) Nous consulter Tisséa (4) Nous consulter ASSUR-BP AUTO (5) Nous consulter ASSUR-BP Habitat (5) Nous consulter ASSUR-BP Enfant (5) Nous consulter ASSUR-BP Horizon (5) Nous consulter Dédicace (3) Nous consulter

⁽¹⁾ Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽²⁾ Contrat d'assurance, à adhésion facultative souscrit par la Banque de Savoie auprès de AIG Europe SA et géré par Willis Towers Watson France, entreprises régies par le Code des assurances.

⁽³⁾ Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁴⁾ Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

³² (5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

80,00€

FRAIS DE SUCCESSION(1)

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : assurance-vie ⁽²⁾ et non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffrefort numérique.

 Détention d'aucun ou d'un de ces produits 	1,00% du montant des avoirs
- Minimum	125,00€
– Maximum	820,00€
Détention d'au moins deux de ces produits Minimum	1,20% du montant des avoirs 150.00€
– Maximum	840.00€
Frais annuel pour dossier non réglé,	040,000



avec date d'ouverture > 1 an

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

Gratuit pour les comptes des mineurs.

⁽²⁾ Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL (1)

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

\sim 1 1	ABI	IGE	B. A. A.	100
==				

CI I/ (14GE I I/ (14GEE	
Achat et vente de devises (2) (pour les clients Banque de Savoie uniquement)	Nous consulter
• Encaissement de chèques de voyage — Minimum	1,50 % 9,20€
Reprise de chèques de voyage en euros (pour les clients Banque de Savoie uniquement)	Gratuit



Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

Paiement par carte bancaire en devise ou en euros dans un pays hors EEE	2,90 %
• Retrait d'espèces à un distributeur hors EEE, en euros	5,00€
Retrait d'espèces à un distributeur en devise Commission fixe (par retrait) + commission proportionnelle au montant du retrait	5,00€ 2,90 %
 Retrait d'espèces à l'étranger au guichet d'une autre banque en euros ou en devise Commission fixe (par retrait) + commission proportionnelle au montant du retrait 	5,50€ 2,90 %
Les services liés à la carte	
Recherche de facturette (suite à contestation d'une opération par carte effectuée à l'étranger) - hors EEE	27,30€

IREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA Virement en euros hors espace SEPA ou en devises (quel que soit le pays)			
 Frais d'un virement SEPA permanent ou occasionnel Support papier avec codes IBAN et BIC dûment renseignés Par Cyberplus BS Particuliers (3) avec codes IBAN et BIC dûment renseignés 	5,64€ 0,30€		
Emission d'un virement non SEPA Commission de transfert sur virement émis Minimum Maximum	0,12 % 17,90€ 179,00€		
Frais additionnels pour SWIFT urgent	23,50€		
 Frais d'intervention (demande de correction sur virement swift émis) 	25,60€		
Acquit SWIFT	17,16€		

⁽¹⁾ Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 38).

⁽²⁾ Sous réserve de disponibilité des fonds.34 (3) Coût de connexion selon votre opérateur.

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors espace SEPA

 Réception d'un virement non SEPA Contre-valeur ≤ à 500€ Contre-valeur > à 500€ + commission de change si devise étrangère 	12,50€ 20,30€
• Frais d'intervention (recherche sur virement SWIFT reçu)	25,60€
 Commission de change sur opérations émises ou reçues (cours en vigueur) Minimum Maximum 	0,075 % 17,00€ 170,00€
Aux conditions ci-dessus, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant bancaire	Frais réels



La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

CI	16	ΞQ)U	F2	

Transfert à destination de l'étranger	
– Commission de transfert	0,12 %
- Minimum	17,90€
– Maximum	179,00€

AUTRES SERVICES

OFFRES MOBILITÉ INTERNATIONALE

Réservées aux personnes physiques âgées d'au moins 16 ans, les offres mobilités à l'étranger sont souscrites pour une durée minimale d'un mois. Mise en place en agence uniquement.

minimale d'un mois. I use en place en agence uniquement.	
Offre Mobilité Internationale Virement (un virement hors zone euro par mois, hors commission de change)	43,00€/mois
 Offre Mobilité Internationale Carte (un nombre limité à 5 retraits d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets par mois et paiements illimités, hors commission de change) 	53,00€/mois

Gratuit

FRONTALIERS • Fronta Compte - Compte en CHF Gratuit • Fronta Service - Mise en place d'un avis de prélèvement Gratuit de salaire (LSV) • Fronta Change - Garantie de change Contrat annuel à la souscription · avec prélèvement automatique sur Suisse 41.50€ sans prélèvement automatique sur Suisse 50.90€ - Contrat 9 mois à la souscription · avec prélèvement automatique sur Suisse 35.40€ • sans prélèvement automatique sur Suisse 46,40€ - Contrat 6 mois à la souscription • avec prélèvement automatique sur Suisse 32,10€ • sans prélèvement automatique sur Suisse 43.10€ Contrat 3 mois à la souscription · avec prélèvement automatique sur Suisse 25.50€ • sans prélèvement automatique sur Suisse 39.80€ - Sortie anticipée 62,90€ - Retard de livraison, modification n° de compte ou jour d'échéance, traitement d'un refus de recouvrement LSV 22.20€ Paiement par carte bancaire en devises Gratuit

· Retrait d'espèces à un distributeur en devises

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir de l'application mobile ou de votre espace connecté sur internet :

 Depuis la rubrique «Contact» accès au n° de téléphone de votre conseiller ou à la prise de rendez-vous en ligne

À partir du Centre de Relation Clients :

 Depuis la France, au : 04 57 36 30 57 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 et le samedi de 9h00 à 13h00

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h /24 :

- Par Internet, avec Cyberplus BS (www.banque-de-savoie.fr) ainsi que via l'application mobile Banque de Savoie (gratuit)
- Par téléphone, avec Audio BS serveur vocal 7j/7 et 24h/24: Composez le 04 57 36 30 57 – choix I (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les **crédits renouvelables** sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette demière.

BPCE Financement

SA au capital de 73 801 950 €

439 869 $\overline{5}87$ RCS Paris – Intermédiaire en Assurance inscrit à l'ORIAS n° 07022393

Siège social: 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

BPCE Lease - SA à conseil d'administration au capital de 354 096 074 € - Établissement de crédit spécialisé Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris RCS Paris 379 155 369 - N° TVA : FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776 €

349 004 341 RCS Paris.

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Entreprise régie par le Code des assurances

IMA ASSURANCES

SA au capital social de 157 000 000 €

entièrement libéré - 48 | 5 | | 632 RCS Niort

Siège social : 118, avenue de Paris - CS 40000 - 79033 Niort Cedex 9

Entreprise régie par le Code des assurances

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062

Siège social : 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE Assurances IARD

SA au capital de 61 996 212 €

Immatriculée au RCS Paris n° 350 663 860

Siège social: 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Entreprise régie par le Code des assurances

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

SA à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé

Immatriculée au RCS Le Mans 442 935 227 – APE 6512 Z

Siège social : 160 rue Henri Champion – 72045 Le Mans Cedex 2

Entreprise régie par le Code des assurances

IMA PROTECT

Société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) Siège social : 31, route de Gachet - 44300 Nantes

S.A.S.U. au capital de | 300 000€ - 422 715 458 RCS Nantes Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265

et AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31

Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé.

401 380 472 RCS Niort

Siège Social: Chaban - 79180 Chauray

Adresse: Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 09

Entreprise régie par le Code des Assurances

AIG Europe SA

Compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806), dont le siège social est sis 35 D avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Succursale pour la France Tour CBX – I passerelle des Reflets - 92400 Courbevoie - immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 838 136 463

Willis Towers Watson France

Société de courtage et assurance, S.A.S au capital de 1 432 600 € - immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 311 248 637 et à l'ORIAS sous le numéro 07 001 707

Siège Social : Tour Hekla - 52 avenue du Général de Gaulle - 92 800 Puteaux

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE** (Espace Economique Européen) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- Espace SEPA (Single Euro Payments Area) Espace unique de paiements en euros: Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- Zone EURO : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE DE SAVOIE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Satisfaction Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR INTERNET	PAR COURRIER	PAR TÉLÉPHONE
https://www.banque-de-savoie.fr Rubrique : Réclamation et médiation Adresse courriel : qualite-clients@banque-de-savoie.fr	BANQUE DE SAVOIE Service Satisfaction Clients 6, boulevard du Théâtre CS 82422 73024 Chambéry Cedex	04.76.82.02.24 Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur

A réception de votre réclamation, le service vous adressera un courrier de prise en charge.

Selon la complexité de votre demande, il s'engagera à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation.

Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque de Savoie vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

 Le médiateur de la Consommation* de la Banque de Savoie pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET PAR COURRIER

https://www.mediateur-fnbp.fr

Médiateur de la consommation Fédération Nationale des Banques Populaires 20 / 22, rue Rubens 75013 PARIS

^{*} Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso

 Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et les placements financiers – hors assurance-vie – (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET

De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org.fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :



PAR COURRIER

A défaut : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

 Le médiateur de l'Assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou son interprétation.

PAR INTERNET PAR COURRIER

https://www.mediation-assurance.org

La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX

Télécharger l'application Banque de Savoie









Services de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque de Savoie (1)

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales (2) ou du visage (2)
Gestion	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes
des comptes	Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel
Pilotage	Consultation du code secret de votre carte bancaire
de votre carte	Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds temporaire de paiement et de retraits de votre carte (1)
Virements	Gestion et suivi de vos virements
	Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis votre Smartphone (2)
	Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile (via Wero)
Retraits	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART retrait

Simulation/ souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne (3)	
Information sur	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises	
votre contrat	Visualisation de votre échéancier	
	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation)	
Gestion	Modification de la date et de la fréquence de prélèvement	
du contrat	Modification du compte Banque de Savoie de prélèvement	
	Déclaration et suivi d'un sinistre	
	Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement	
Gestion de documents	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance	

- (1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque de Savoie pour y accéder.
- (2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.
- (3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque de Savoie et après expiration du délai de rétractation. Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google LLC / Copyright © 2023 Apple Inc. Tous droits réservés.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller www.banque-de-savoie.fr



Banque de Savoie - Société Anonyme au capital de 6 852 528 euros - SIREN 745 520 411 RCS Chambéry Intermédiaire d'Assurance N° ORIAS 07 019 393 - N°TVA Intracommunautaire FR 41745520411. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPC—SIRET 493 455 042). Siège social : 6, boulevard du Théâtre - CS 82422 - 73024 Chambéry Cedex - Réf BSPUB2361 - Maj 09/2025 - Infographiste et imprimeur Gonnet (Virignin) - Crédit photo : LanaStock, photographie retouchée.